

CRISE SECURITAIRE OUEST-AFRICAINE

SAWADOGO Rodrigue Wendekondo

Université Norbert ZONGO/ Burkina Faso

radriguesawadogo@yahoo.fr

Résumé :

Cette réflexion entreprend une clarification du concept de crise sécuritaire ouest-africaine en procédant à une identification de la sphère géographique impactée par la crise sécuritaire : l'Afrique de l'Ouest. Elle analyse la nature de la dite crise. Elle souligne, ensuite, son fondement essentiel qui réside dans une perversion de la relation à l'autre à la fois victime et auteur de cruauté raffinée, d'implosion d'horreur. Elle interroge ou plus exactement réinterroge la spécificité de l'homme noir, élégamment ou adroitement exprimée par Léopold Sédar Senghor et tous ceux qui se sont préoccupés de la question de l'indication de la spécificité des Africains par rapport aux occidentaux.

Mots-clés : Afrique, crise, Ouest, sécurité.

Abstract:

This reflection undertakes a clarification of the concept of West African security crisis by identifying the geographical sphere impacted by the security crisis: West Africa. She analyzes the nature of the said crisis. It then underlines its essential foundation which resides in a perversion of the relationship with the other, both victim and author of refined cruelty, of implosion of horror. It questions or more precisely re-examines the specificity of the black man, elegantly or skillfully expressed by Léopold Sédar Senghor and all those who were concerned with the question of indicating the specificity of Africans in relation to Westerners.

Keywords: Africa, crisis, security, west.

Introduction

L'Afrique de l'Ouest fait face, depuis de nombreuses années, à une crise d'une grande ampleur qui ne cesse de provoquer, entre autres, la mort de nombreux civils et des forces combattantes qui ne ménagent aucun effort pour leur protection. On constate des déplacements des populations de leur lieu naturel d'habitation et de réalisation de leurs activités agro-pastorales à des endroits jugés moins impactés par la crise. Cela a donné lieu dans certains pays comme le Mali, le Niger et le Burkina Faso, à la création d'expression comme « les personnes déplacées internes » c'est-à-dire des personnes civiles qui ont abandonné, contre leur gré, leurs villages pour se retrouver paradoxalement en situation d'« exil » dans leur propre pays. La signification du terme « exil », impliqué dans notre présent propos, n'est pas celui relatif au

« bannissement » ou à la « déportation » comme le suggère le premier sens de ce terme que l'on trouve dans le *Robert Dico en ligne* (2024) mais le second qui indique plutôt l'« éloignement » ou la « séparation » de leurs points d'attache géographiques traditionnels, leurs villages.

C'est une telle réalité fortement marquée par l'insécurité et ses conséquences qui justifie notre choix de réfléchir sur ce sujet : crise sécuritaire ouest-africaine. Il se pose alors un certain nombre de difficultés qu'il convient de souligner. Quelle signification convient-il d'attribuer à la crise sécuritaire ouest-africaine ? Quel est son fondement essentiel ? Quels impacts peut-elle avoir sur la conception senghorienne de l'homme noir ? Notre réflexion consistera à clarifier le concept de crise sécuritaire ouest-africaine avant l'analyse de la perversion humaine de la relation aux autres comme un de ses fondements essentiels. Nous nous intéresserons, enfin, à une interrogation sur les conséquences des actes d'insécurité dans une réflexion sur la nature de l'homme noir, élégamment élaborée par Senghor.

1. La conceptualisation de la crise sécuritaire ouest-africaine

L'expression « crise sécuritaire ouest-africaine » comporte un certain nombre d'éléments essentiels qui sont entre autres la crise sécuritaire d'une part et le champ de sa localisation qui est l'Afrique de l'Ouest d'autre part. Ainsi la recherche de la signification de la crise sécuritaire ouest-africaine pourrait être sensible à une réflexion dont la finalité serait d'abord de conceptualiser la crise sécuritaire pour ensuite envisager la thématization de sa sphère de localisation ou d'application. Une telle démarche ou approche n'est pas unique dans la mesure où il existe d'autres parmi lesquelles, on pourrait, au lieu d'imaginer la dissociation des éléments constitutifs de la crise sécuritaire ouest-africaine afin d'en saisir le sens ou la substance, entreprendre dans une démarche unitaire liant à la fois le besoin de compréhension de la notion de crise sécuritaire et celui de la sphère géographique qu'elle impacte, l'Afrique de l'Ouest.

Nous choisissons, dans la suite de notre réflexion, l'approche que nous avons qualifiée d'unitaire dans notre tâche de conceptualisation de la crise sécuritaire ouest-africaine car nous voulons éviter le piège de la juxtaposition des éléments constitutifs de notre sujet de réflexion dans la mesure où elle ne nous paraît pas opératoire, heuristique, fécondante.

Ainsi on peut définir la crise sécuritaire ouest-africaine comme une forme de rupture ou de déséquilibre survenue à un moment donné ou à une période identifiable dans le temps et dans l'espace géographique ouest-africain. Cet espace géographique ouest-africain est la partie dite occidentale de l'Afrique subsaharienne qui regroupe de nombreux États comme le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, la Guinée, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, la Sierra-Leone, le Togo et le Sénégal.

La crise sécuritaire ouest-africaine est l'état de frayeur, de danger ou de péril, l'exposition sporadique ou temporaire, constante ou permanente des peuples qui ont éli domicile dans cette partie de l'Afrique où il y a une absence ou un rejet de compromis, d'échange, de discussion dans les différentes tentatives de résolution ou de règlement des différends. Il convient, cependant, de souligner que toute la partie ouest-africaine n'est pas exposée à la crise sécuritaire de la même manière. Nous pouvons relever l'existence de foyers incandescents d'hier ou d'alors de la crise sécuritaire ouest-africaine parmi lesquels on peut citer le Libéria, la Sierra-Leone, la Mauritanie, le Nigeria avec la guerre du Biafra par exemple.

Par-delà les États que nous avons qualifiés de foyers incandescents d'hier ou d'alors de la crise sécuritaire ouest-africaine, il y a ce que nous appelons les foyers actuels d'incandescence inqualifiable au sein desquels on a le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria dans une moindre mesure avec Boko-Haram. Quant au Bénin, au Cap-Vert, à la Côte d'Ivoire, à la Gambie, au Ghana, à la Guinée, à la Guinée-Bissau, au Togo et au Sénégal, on peut les considérer comme des foyers dormants de crise sécuritaire ouest-africaine dans l'exacte mesure où si les foyers actuels d'incandescence inqualifiable ou de haute incandescence de crise sécuritaire ci-dessus indiqués ne viennent pas, dans de meilleurs délais, à bout de l'insécurité à laquelle ils sont confrontés depuis plusieurs années, il y a un risque quelque peu élevé que les États que nous avons qualifiés de foyers dormants de la crise sécuritaire ouest-africaine passent de cet état à celui de foyers d'incandescence inqualifiable ou de haute incandescence de crise sécuritaire.

Cela signifie que la crise sécuritaire ouest-africaine n'est pas statique, stato-centrée et risque de ne pas l'être pour longtemps. Elle est plutôt dynamique, mouvante, susceptible d'être déterritorialisée. Cela est

dû au fait que les acteurs, les auteurs ou les concepteurs de la crise sécuritaire ouest-africaine ne sont pas prisonniers d'un espace géographique déterminé. Ils sont d'une mobilité incroyable, passant imperceptiblement d'une frontière à une autre, d'un État à un autre. C'est la prise en compte de cette réalité de la crise sécuritaire ouest-africaine qui explique et justifie la mutualisation annoncée des efforts du Mali, du Burkina Faso et du Niger en vue de la combattre de manière efficace. Le cadre sous régional récemment créé, l'Alliance des États du Sahel (AES), est instructif et illustratif à ce sujet.

Dans son œuvre intitulée *Les villes forteresses. De la peur à l'urgence sécuritaire*, Romuald Évariste Bambara, enseignant-chercheur en philosophie éthique, morale et politique à l'Université Joseph Ki-Zerbo du Burkina Faso, s'est intéressé à la question de l'urgence sécuritaire comme une réponse à l'insécurité. Il a mis en exergue les raisons de la mobilité des auteurs de la crise sécuritaire en ces termes :

En Afrique de l'Ouest, la perte de cette souveraineté se manifeste par l'impossibilité notoire des États de contrôler leurs frontières. Les terroristes circulent du Niger jusqu'en Côte d'Ivoire en passant par le Burkina Faso et le Mali, et de la Mauritanie jusqu'au Niger. Les frontières sont poreuses et les terroristes sont devenus les maîtres des frontières. Ils circulent allègrement d'un État à un autre, installant temporairement des drapeaux dans les zones occupées. (R. É. Bambara, 2021, 60).

Par-delà la porosité des frontières qui facilite le déplacement des auteurs de l'insécurité ouest-africaine, un autre élément important que l'on trouve dans l'assertion de Bambara mérite d'être souligné. Cet élément peut être traduit par l'idée selon laquelle l'insécurité ouest-africaine porte une atteinte à la souveraineté des États ci-dessus indiqués.

La crise sécuritaire se manifeste par des attaques, des assauts répétés contre les ordres juridiques ouest-africains qui finissent par se trouver dans un état de déliquescence avéré car se montrant incapables de tenir face à la violence et à la cruauté raffinées de ceux qui s'illustrent dans la création de l'insécurité sociale et politique, les terroristes. Cette

crise sécuritaire n'affecte pas que les collectivités politiques car les citoyens de certains États ouest-africains sont victimes de la terreur :

La force, d'un côté-la force brute, aveugle, sauvage, celle qui, directement héritière de la violence coloniale, prétend régner sans partage, sur les esprits et les cœurs ; et de l'autre côté, les mains nues, sans défense, d'hommes et de femmes opprimés, mystifiés au point de se faire eux-mêmes les complices actifs de leurs bourreaux : tel est, à peu de chose près, le visage réel de l'Afrique contemporaine. (P. Hountondji, 1977, 239-240).

La crise sécuritaire rend manifeste l'obsolescence ou la désuétude des mécanismes traditionnels ou classiques de régulation sociopolitique. Elle n'est pas exclusivement liée à l'Afrique en général ou à l'Afrique de l'Ouest en particulier car les attentats terroristes en Afghanistan, en Israël, en Palestine, le 11 septembre aux États-Unis, au Bataclan, précèdent de nombreuses crises ouest-africaines. Nous avons choisi de nous intéresser, dans la suite de notre réflexion, à celle de l'Afrique de l'Ouest.

La crise sécuritaire ouest-africaine est l'ensemble des difficultés des pouvoirs publics ouest-africains à garantir la sécurité, la quiétude des citoyens des États ouest-africains. Elle est perceptible à travers des atteintes graves à leurs droits élémentaires et fondamentaux comme la vie. En effet, les vies humaines sont constamment exposées au péril par des individus non identifiables ou identifiables dans certains cas en armes. Ils se prévalent insidieusement d'un droit qu'ils semblent simplement acquérir par le seul fait qu'ils détiennent des armes et des munitions. Ils sont des hommes qui sèment la terreur, abreuvés à la source du fanatisme et du fondamentalisme. Ils commettent des crimes monstrueux. Ils violent le droit humain et civique des peuples ouest-africains à se mouvoir. La violation du droit des citoyens des États ouest-africains à se mouvoir au sein de leur collectivité politique et à l'intérieur des collectivités politiques voisines ou avoisinantes montrent, si besoin en est, que la crise sécuritaire est une forme de nuisance dont sont victimes les peuples ouest-africains. Cela fait de la crise sécuritaire une remise en cause de la sécurité des citoyens, une commission d'actes préjudiciables au bien-être des populations.

Après cette conceptualisation de la crise sécuritaire ouest-africaine, il est important de s'interroger sur ses fondements, ce qui l'a rendue possible.

2. La perversion de la relation humaine à l'autre : la nature humaine réinterrogée

La crise sécuritaire ouest-africaine se fonde sur une crise de l'éthique qui se manifeste par une perversion de la relation à l'autre. Il devient à la fois victime et porteur de terreur, de cruauté raffinée qui se manifeste par la brutalité de son approche à son semblable. L'homme craint son semblable, le fuit. Dans les zones d'insécurité la simple vue de l'autre, connu ou inconnu, déstabilise, inquiète, fait changer souvent de chemin.

Bien avant l'apparition de ce phénomène, ce sont les bêtes féroces que l'on fuyait lors des voyages. On caressait le plein espoir de rencontrer des hommes, des humains connus ou inconnus dans la mesure où la présence de l'autre ou la simple vue de son visage rassurait, encourageait. C'est une telle réalité ou expérience de l'autre que le nouveau phénomène ouest-africain, l'insécurité, est parvenue à déconstruire par l'implosion d'une horreur, celle qui a consisté à enlever la vie à des êtres humains devant leurs enfants, mères, pères, épouses. L'horreur a atteint son point paroxystique à travers les moyens et la manière utilisés pour tuer les humains à savoir les égorger. Cela fait penser à l'idée d'un raffinement de cruauté ou d'une cruauté raffinée. Une telle réalité pose un problème fondamental qui est celui relatif à la nature des êtres, auteurs de tels crimes et par-delà eux, l'ensemble de l'espèce humaine.

On peut, certes, donner raison à Pascal et, à sa suite, à Hannah Arendt lorsqu'ils considèrent que l'homme n'est « *ni ange ni bête* » (B. Pascal, 2000, 557) pour l'un, « *ni bête ni dieu* » pour l'autre (H. Arendt, 2012, 77). Mais l'un ou l'autre, ou plus exactement, l'un et l'autre semblent prendre le Pirée pour un homme c'est-à-dire se trompent, car la signification de leurs assertions arrachent l'homme à l'animalité pure en vue de l'élever au-dessus des bêtes. C'est précisément sur cet aspect qu'ils se méprennent lorsque l'on prend en considération l'agressivité contemporaine de la terreur de l'homme contre l'homme manifeste dans la réalité de l'instabilité ouest-africaine.

Si l'on peut concéder à Pascal et à Arendt la non identification de l'homme ni à l'animal ni à dieu, les actions des hommes responsables de la terreur inhumaine ne sauront militer à les placer au-dessus des animaux dans l'exacte mesure où ces derniers se "retiennent" là où les premiers agissent sans circonspection, sans humanité et contre l'humanité. Chez les premiers, ne s'expriment pas seulement une sous-humanité et une anti-humanité. En effet, s'expriment aussi, en eux, une sous-animalité et une anti-animalité. Qu'est-ce qui pourrait justifier une telle prise de position ?

Ce qui justifie une telle idée c'est que de nombreuses études soulignent que les animaux ne tuent pas les autres animaux ni les humains en dehors du fait qu'ils sont en danger, attaqués, ou en situation d'extrême faim. A titre illustratif, on peut se référer à cette assertion :

Il n'y a que l'homme qui peut être barbare. Au plus dira-t-on qu'un animal est cruel. Mais son comportement obéit à une nécessité naturelle. L'inhumanité de l'homme n'est pas sa naturalité. Les chiens se battent pour un os, il n'y a pas de génocide canin. Le viol, la torture ou la purification ethnique sont des spécialités humaines, impliquant à la fois la reconnaissance et la dénégation de l'humanité des autres, l'acceptation et le refus d'une société commune. (J. Robelin, 2011, 7).

Or les acteurs et les auteurs de l'insécurité ouest-africaine causent de nombreuses pertes en vie humaine, s'attaquent des êtres humains sans armes et n'ont visiblement que faire de leurs dépouilles. Ils empêchent les populations de mener leurs activités agro-pastorales en vue d'avoir des vivres pour se nourrir et vendre leurs animaux pour subvenir à leurs besoins élémentaires de santé, de scolarisation de leurs enfants. Ils les dépouillent de leurs bétail et richesses, les chassent loin de leurs terres cultivables et habitations et ce qui paraît à peine croyable, humain, brûlent les quelques rares récoltes qu'ils ont acquises par un effort surhumain lorsque l'on considère les conditions d'insécurité dans lesquelles ils ont travaillé.

Que l'on trouve des êtres dits humains qui par-delà l'encouragement de tels horreurs apportent leur soutien à de telles dérives sous-humaines est éthiquement ou moralement rebutant. Que des hommes et des femmes veuillent exploiter de telles situations à des fins

pécuniaires est déshonorant. Que ceux qui fuient l'insécurité, leurs localités à cause de la crise sécuritaire s'inscrivent dans une dynamique d'octroi de leur soutien à leurs bourreaux est éthiquement insupportable. La mort de l'humanité et de l'animalité fait-elle émerger quel type d'êtres ? Conduit-elle à une crise de la nature humaine ? Quelles sont ses implications philosophiques, théologiques et épistémologiques ? Comment ont-ils pu tuer aussi bien l'humanité que l'animalité en eux ? La réponse à de telles interrogations nécessite une élucidation préalable du concept de nature.

Le concept de nature humaine a fait l'objet d'une approche plurielle. Cela est perceptible dès l'antiquité et le Moyen-Âge chrétien. Il est possible de commencer par l'indication d'une perception péjorative de la nature qui la rapproche aux termes « monde », « chair ». Elle est dans cette perspective identifiée à une idole, une déesse. Michel Villey a souligné que « La nature est une idole que le christianisme renverse ». (M. Villey, 2002, 38). Cette perception de la nature n'est pas la première. Elle est postérieure à une autre dont elle se distingue qui est « la nature originaire encore intacte et harmonieuse, au premier plan du créateur, à l'organisation valable au sein du Paradis Terrestre ». (M. Villey, 2002, 39). La nature dite originaire, présente dans la réflexion chrétienne, ne se distingue pas radicalement de celle que l'on rencontre dans la réflexion stoïcienne relative à l'idée de l'âge d'or, distinct de l'âge de fer. La nature originaire ainsi que l'idée de l'âge dit d'or s'identifient à « un système idyllique, où les hommes sont égaux et frères, où il n'y a pas de contrainte publique, pas d'esclaves, pas de propriété privée ni de prison ni de tribunaux ni de guerre ». (M. Villey, 2002, 139).

La pensée chrétienne, au-delà de l'élaboration de l'idée d'une nature dite originaire, a conçu aussi celle d'une nature dite corrompue qui du point de vue historique s'étend de la chute originelle d'Adam jusqu'à la rédemption apportée par Jésus-Christ. Avec la rédemption, on passe de l'idée de la nature dite corrompue à celle d'une nature restaurée. L'ouvrage de Villey fait aussi référence à l'œuvre du philosophe Saint Augustin, notamment *La Cité de Dieu*. (St Augustin, 2004). Quelle relation pouvons-nous établir avec l'insécurité contemporaine des Etats de l'Afrique de l'Ouest en lien avec le développement en cours s'intéressant à la crise de la nature humaine ? Nous pouvons souligner que Michel Villey, en analysant la réflexion augustinienne relative à la cité terrestre indique qu'elle a pour fondement la Nature opposée chez Saint Augustin

à l'idée de Grâce chrétienne, au Christ. C'est la raison pour laquelle en son sein s'expriment divers antagonismes comme « la force, l'esprit de conquête, l'égoïsme » (M. Villey, 2002, 40) qui sont des éléments importants à prendre en compte dans la naissance de la crise sécuritaire ouest-africaine et sa compréhension.

En prenant en considération ce qui précède, on remarque que la crise de la nature humaine n'est pas nouvelle même si la crise dont on entend souvent parler est celle de la culture. (H. Arendt, 1989). Mais historiquement, il convient de souligner que la crise de la nature précède celle de la culture. En effet, la crise de la nature est perceptible dès l'antiquité, le début de l'humanité. Cette crise de la nature a-t-elle épargné l'Afrique ? N'invalide-t-elle pas la conception senghorienne de l'homme noir ?

3. La conception senghorienne de l'homme noire à l'épreuve de l'insécurité ouest-africaine

Les auteurs et les acteurs de l'insécurité ouest-africaine qui sont aussi des Africains, n'en déplaise à Léopold Sédar Senghor, se sont aussi dessaisis de leur nature d'homme noir qui apparaît dans ses œuvres. L'insécurité ouest-africaine l'interroge, évalue ses thèses les plus fondamentales. Il y a, d'abord, une négation de l'émotivité et de l'émotion comme des caractéristiques principales de l'Africain. L'insécurité sonne le glas de la communion dont est doté ou capable tout Africain à l'égard des autres hommes de sa race ou des races différentes de la sienne. Elle semble célébrer ses derniers rites funéraires. La communion de l'homme noir au monde, à la nature, par-delà celle à l'égard de ses semblables, est en crise. Cette crise se mesure par rapport à ce qu'avait défendu Senghor. Pour lui, en effet,

le Nègre est l'homme de la nature. C'est un homme de plein air, un homme qui vit de la terre. Et que l'on prenne le mot au sens cosmique. C'est un être aux sens ouverts, perméable à toutes les sollicitations, aux ondes mêmes de la nature, sans intermédiaires filtrants. (L. S. Senghor, 1964, 258).

La crise sécuritaire déconstruit cette assertion senghorienne car la nature et l'environnement se voient atteints, souillés par la quantité de sang

humain répandue, l'odeur des restes humains. Leurs proches les ont abandonnés, en les enjambant, dans leur effort ultime de se mettre à l'abri des partisans de la terreur aveugle, née, développée et parvenue à maturité grâce à la complicité africaine. C'est ainsi qu'il est possible de parler de terre souillée, de fleuves et de toutes sortes de retenue d'eau souillés. Les plantes elles-mêmes, les animaux, êtres vivants, respirant l'air souillé sont aussi impactés par l'horreur indescriptible déployée dans la crise sécuritaire ouest-africaine. Il faut donc faire son deuil de l'idée de l'homme noir vivant en parfaite symbiose avec l'environnement dont les différentes composantes ci-dessus soulignées subissent depuis un certain temps les assauts répétés de ceux dont on s'est servi des feuilles de plantes, des racines ou écorces des arbres pour soigner. Quelle indécatesse indescriptible ?

Par-delà l'asphyxie ou l'extinction de la sensibilité des Africains qui sont auteurs et acteurs de la crise sécuritaire à l'égard de l'environnement dans son ensemble, il faut relever le deuil ouest-africain de la sensibilité à l'autre, de la découverte de sa dignité, de son humanité. Si pour Senghor, « La raison européenne est analytique par utilisation, la raison nègre, intuitive par participation » (L.S. Senghor, 1964, 203), la réalité sécuritaire ouest-africaine et les différentes complicités africaines dont on ne cesse de parler soulignent, si besoin en est, une dénaturation de la dite « raison nègre ». Elle semble bien avoir cessé d'être « intuitive par participation » comme l'a indiqué Senghor pour devenir européanisée, utilisée. Il y a, dans le phénomène déconcertant de l'insécurité ouest-africaine, un assèchement ou une aridisation ou encore une aridification de la raison nègre dite « étreinte » au départ¹. La conception traditionnelle ou classique de l'homme noir est remise en cause, la prétendue forte sensibilité africaine déconstruite. On assiste à un bouleversement de la conception senghorienne de l'homme noir, à la remise en cause de sa philosophie de la danse.

Le Nègre est sensible aux paroles et aux idées, encore qu'il le soit singulièrement aux qualités sensibles-diraient-je sensuelles ? – de la parole, aux qualités spirituelles, non intellectuelles, des idées. (L. S. Senghor, 1964, 23).

¹ Il est même possible de discuter cette idée d'une raison africaine « étreinte » au départ quand on constate les horreurs historiques avant la colonisation dont la responsabilité revient aux noirs et leur part de responsabilité dans la traite négrière.

Il y a un hiatus entre ce qu'a indiqué Senghor de l'Africain et ceux qui entravent la sécurité de leurs semblables. Ils sont, en effet, des Africains morts en leur sensibilité, humanité, humanisme, altruisme. Ils sont insensibles aux supplications des hommes, femmes, nourrissons qui par leurs simples regards implorent sans succès, la pitié des porteurs de la terreur. L'arbre à palabre, un des éléments constitutifs essentiels des sociétés africaines (J.-G. Bidima, 1997), dans la crise sécuritaire ouest-africaine est engagé dans un processus d'assèchement qui se fonde sur une rupture du dialogue.

La recherche de solutions à cette crise nécessite que le dialogue soit renoué. Il est important que les différentes populations impactées par cette crise acceptent de communiquer, de se parler. Une discussion franche s'impose. Elle doit éviter le piège de se confondre à un monologue. En effet, elle doit avoir pour préalable l'écoute et la disposition individuelle et collective à abandonner toute rigidité contreproductive.

Une grande place doit être réservée à l'explication qui doit s'ouvrir à la perspective de la compréhension après justement l'exposition ou l'identification des problèmes qui ont abouti à l'émergence et au développement de la dite crise. Chaque composante sociale doit avoir le courage de puiser dans ce qui lui reste encore d'énergie en vue de reconnaître sa responsabilité et solliciter auprès des autres leur indulgence. On doit s'efforcer d'éviter la précipitation et les préjugés qui sont nuisibles à la recherche du consensus et de la paix. C'est la raison pour laquelle la philosophie morale et politique de Jürgen Habermas, notamment ses œuvres comme *Théorie de l'agir communicationnel*, *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle* et *De l'éthique de la discussion*, nous interroge et nous indique en même temps la voie qui peut être suivie et les moyens théoriques qui peuvent être utilisés. Par-delà la philosophie de Jürgen Habermas, il est important de montrer que celle de Jean-Godefroy Bidima, notamment ses œuvres *La palabre : une juridiction de la parole* et « Rationalités et procédures juridiques en Afrique », est susceptible de nous édifier car il s'est intéressé à la suite de Habermas aux concepts relatifs à la communication, au consensus, au langage et à la résolution pacifique des conflits.

Si l'Afrique du Sud et le Rwanda ont réussi à surmonter les crises profondes qu'ils ont connues, la crise sécuritaire ouest-africaine sera, elle

aussi, résolue si l'on se donne la peine de s'écouter. Il est impérieux de reconnaître que cette crise sécuritaire n'est pas à l'avantage de l'Afrique dans son ensemble. Il convient d'être sensible à l'affirmation de Stanislas Adotevi selon laquelle :

la particularité noire, celle qu'il somatise tous les jours, c'est d'être Nègre. C'est-à-dire, de tous les exploités, le plus exploité. Celui qui produit pour reproduire la société des autres et qui est nié dans chacune de ses propres productions. (S. Adotevi, 1972, 251).

Une prise de conscience individuelle et collective est nécessaire pour combattre cette particularité aliénante de l'homme noir contenue dans l'affirmation de l'auteur de la précédente assertion.

Conclusion

Dans cette réflexion nous avons élucidé le concept de crise sécuritaire ouest-africaine en indiquant qu'elle est dynamique et que ces acteurs et auteurs ne sont pas prisonniers des limites territoriales de chacun des États ouest-africains. Cela devrait amener à envisager une solution plus globale que sectaire. La perversion de la relation à l'autre comme fondement essentiel de la crise sécuritaire ouest-africaine à laquelle nous sommes parvenu dans la seconde partie de notre réflexion ainsi que la nécessité d'une ré-interrogation des thèses développées sur la nature de l'homme noir interpellent à une saisie de nos limites, de notre être réel, débarrassé d'une surestimation quasi-excessive de nos capacités et de nos incapacités. Cette réflexion a une portée sociale et utilitaire. En effet, elle a montré que la crise sécuritaire qui handicape la coexistence pacifique dans les États ouest-africains peut être résolue. Elle a indiqué que cette résolution nécessite une réflexion profonde visant à mettre en exergue la commune humanité des hommes quelle que soit l'appartenance raciale et géographique de chacun. Tous les êtres humains sont capables de réalisations de meilleures ou de mauvaises choses. La crise sécuritaire ouest-africaine en est une preuve éloquent. Ainsi on doit encourager les réflexions visant à rappeler à tous les Africains et par-delà les Africains, les Européens, les Asiatiques, notre statut d'humain et son inviolabilité. Elle a montré que le dialogue, la communication sont des éléments importants susceptibles de contribuer à la résolution de la crise sécuritaire ouest-africaine.

Bibliographie

- Adotevi Stanislas** (1972), *Négritudes et négrologues*, Paris, Union Générale d'Éditions.
- Arendt Hannah** (2012), « Condition de l'homme moderne » in *L'Humaine Condition*, trad. G. Fradier, Paris, Gallimard, 2012.
- Arendt Hannah** (1989), *La Crise de la culture*, trad. P. Lévy, Paris, Gallimard.
- Augustin Saint** (2004), *La Cité de Dieu, tome 1 : Livres I à X*, Paris, Seuil.
- Bambara Romuald-Évariste** (2021), *Les villes forteresses. De la peur à l'urgence sécuritaire*, Paris, L'Harmattan.
- Bidima Jean-Godefroy** (1997), *La palabre : une juridiction de la parole*, Paris, Michalon.
- Bidima Jean-Godefroy** (2023), « Rationalités et procédures juridiques en Afrique », in *Diogène*, n°202, pp. 81-97.
- Habermas Jürgen** (1981), *Théorie de l'agir communicationnel tome I, Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, trad. Jean-Marc Ferry, Paris, Fayard.
- Habermas Jürgen** (1987), *Théorie de l'agir communicationnel tome II, Critique de la raison fonctionnaliste*, trad. Jean-Louis Schegel, Paris, Fayard.
- Habermas Jürgen** (1986), *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle*, trad. Christian Bouchindhomme, Paris, Cerf.
- Habermas Jürgen** (2023), *De l'éthique de la discussion*, trad. Mark Hunyadi, Paris, Flammarion.
- Hountondji Paulin** (1977), *Sur la « Philosophie Africaine », critique de l'ethnophilosophie*, Paris, Maspéro.
- Pascal Blaise** (2000), *Pensées*, Paris, Éditions Philippe Sellier.
- Robert Dico en ligne** (2024), « exil » in <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/exil>, consulté le 06/09/2024.
- Robelin Jean** (2011), « L'inhumanité de l'humanité » in *Noesis*, n°18, pp. 7-9.
- Senghor Léopold Sédar** (1964), *Liberté1, négritude et humanisme*, Paris, Seuil.
- Villey Michel** (2002), *Leçons d'histoire de la philosophie du droit*, Paris, Éditions Dalloz.